

RAPPORT N° 02/5-45
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DE LA PLACE LATERALE SUD DE LA CATHEDRALE
(Parvis Alexandre MONNET)

A l'occasion de la commémoration de la mémoire de l'Abbé Alexandre MONNET, le 28 septembre 2002 ; l'Association Diocésaine de la Réunion et le GRATHER (Groupe de Recherche sur l'Archéologie et l'Histoire de la Terre Réunionnaise) proposent de dénommer officiellement la place latérale sud de la Cathédrale de Saint-Denis.

L'Abbé Alexandre MONNET, Vice-Préfet apostolique en poste à Saint-Denis (1840-1848), s'est illustré en tant que « Père des Noirs » dans le combat qu'il mena contre les anti-abolitionnistes.

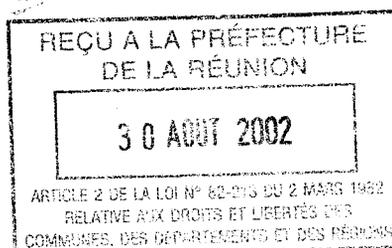
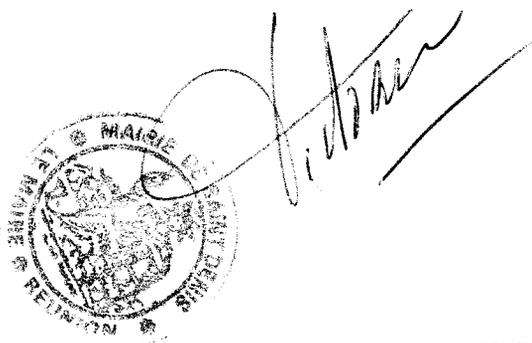
Il fut expulsé de l'île Bourbon à 7 mois du décret d'abolition de l'esclavage, le 28 septembre 1848.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de dénomination suivante :

« Parvis Alexandre MONNET »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-45
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 Août 2002**

OBJET

**DENOMINATION DE LA PLACE LATERALE SUD DE LA CATHEDRALE
(Parvis Alexandre MONNET)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport N° 02/5-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Hervé MARODON, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la dénomination de la place latérale sud de la Cathédrale :

«Parvis Alexandre MONNET»

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

